

Importants travaux dans le lotissement Saint

Pierre

p.34



Afin de sécuriser et de permettre à tous les piétons, et notamment les personnes à mobilité réduite, de pouvoir se déplacer au sein du lotissement et se rendre à l'école, la CC2F a entrepris, cet été, d'importants travaux.



LA RENTREE DES CLASSES

p.17

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

p.28



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



Plus d'Elles Services

Société agréée de services

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



JACQUELINE

06 18 84 65 35

E-mail : plurielleservices@free.fr

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

Aides Financières :

- Aide du Gouvernement
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
- Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAVL...)

TAXI MIMOUNI

Conventionné Sécurité Sociale

TOUTES DISTANCES

Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques

Transport de malade assis

Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)

Colis et plis urgents



77130 MONTEREAU FAULT-YONNE

06 07 49 93 51

01 64 32 47 67

R.M. 509 276 061 RM7721 - APE 4932 Z

PLOMBERIE CHAUFFAGE

MARTIN ALEXANDRE

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr

RGE



Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

Le bien être de nos habitants

Comme tous les ans à pareille époque, nous pouvons dresser le bilan des travaux effectués depuis le printemps.

Nous avons procédé à l'élagage des tilleuls de l'Allée du Parc dans Saint Pierre, ainsi que des arbres de la Rue de Provins vers notre centre commercial. Une prochaine campagne de taille des arbres de la Commune sera prévue au prochain budget.

La fibre optique progresse ; gageons que d'ici la fin de l'année 2016, les secteurs prévus (Courbeton, Saint Pierre, Bourg, et Village) soient desservis.

Durant les vacances, les travaux habituels ont été réalisés dans les écoles. Le tapis de jeux de la maternelle remplacé assurera la sécurité des enfants et l'achat d'un nouveau jeu réjouira les plus petits.

Comme nous l'avons promis en réunion de quartier, la première partie de l'éclairage public, à la charge de la Commune, et les trottoirs de l'Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre, réalisés par la Communauté de Communes des Deux Fleuves, apporteront un confort et une sécurité demandés depuis 2010. Pour réaliser des trottoirs d'1,40m, nous avons dû prendre la décision d'abattre certains arbres. Cette première phase de travaux devrait se terminer après les vacances de Toussaint.

Devant la mairie et l'école élémentaire de Courbeton, des bornes interdisent maintenant le stationnement intempestif.

Pour accéder à la Résidence du Clos Vauban, afin de sécuriser les piétons, Trois Moulins Habitat a financé la mise en place d'un chemin à partir de la Rue des Lilas. L'éclairage public de ce sentier, pris en charge par la commune, complètera cet équipement.

Afin de régler au mieux les problèmes de stationnement Rue de la Fontaine Froide, Trois Moulins Habitat s'est engagé à créer à l'intérieur de l'enceinte 8 places de parking supplémentaires.

Enfin, dans l'ancienne mairie, après la rénovation complète de la toiture, d'une partie de la charpente, de la totalité des portes et fenêtres réalisée par des entreprises, nos agents techniques remettent à neuf l'intérieur de la pièce principale dédiée à la célébration des mariages et à la tenue des conseils municipaux. Elle sera opérationnelle dès le prochain Conseil Municipal fixé au 19 octobre 2016 au 8 rue de Provins.

Tous ces travaux restent guidés par le souci du bien-être de tous nos habitants petits et grands, ainsi que par la préservation de notre patrimoine architectural.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

sarl **EESM BERMUDEZ**



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service
Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption
Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal	p.6
Tribune libre	p.12
Inscriptions sur les listes électorales	p.14
Interdiction de brûlage des déchets sur la commune	p.15

ENFANCE - JEUNESSE

Rentrée scolaire 2016-2017, sous le soleil !	p.17
ALSH « Nathalie »	p.20

VIE CULTURELLE

Médiathèque "Le Manoir"	p.22
Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval	p.24

VIE LOCALE

23 ^{ème} vide-greniers du C.O.S. du personnel communal	p.27
---	------

VIE ASSOCIATIVE

p.28

INFORMATIONS

p.33

VIE INTERCOMMUNALE

p.34

AGENDA

p.39

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, BERTHIER Hervé, HUSSON Michel, FAGIS Christophe, FONTAN Michel, HALLART Frédéric, MARTIN Olivier, TYCHENSKY Jean,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline, BOTREL Dominique,
- Messieurs MADELENAT François, LE GOFF Philippe, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame AUGÉ Elisabeth,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard,

Absents :

- Monsieur DUDILLIEU Dany, Madame DUHAMEL Nathalie,

- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique qu'il convient d'annuler le point sur les tarifs du camp de vacances du 11 au 13 juillet 2016 (ce camp ayant été annulé faute de participants ; des activités seront organisées en compensation sur ce même lieu) et d'inscrire en « Affaires et questions diverses » les points supplémentaires suivants :

- Subvention exceptionnelle – Union des Maires de Seine-et-Marne (communes sinistrées),
- Décision modificative n° 1 au BP 2016,
- Modification des statuts de la CC2F,
- Motion auprès du Conseil Départemental 77 pour revoir sa politique d'aide aux transports scolaires.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses :

Monsieur MADELENAT souhaite avoir des informations quant à l'avancée du dossier de construction de l'ADAPEI.

Monsieur MADELENAT souhaite faire une remarque sur les

Séance du Mercredi 29 juin 2016

pouvoirs. En effet, lors de la dernière mandature, il avait été reproché le fait qu'un conseiller donnait tout le temps son pouvoir à Monsieur MARTINEZ. Or, depuis plus d'un an, Madame LE BEUX donne son pouvoir à Monsieur AUTHIER.

Madame le Maire répond qu'à partir du moment où les conseillers sont empêchés, il convient de donner un pouvoir.

Information sur la modification du règlement intérieur des déchetteries – SIRMOTOM

Madame le Maire souhaite donner une information aux conseillers présents concernant la modification du règlement intérieur des déchetteries gérées par le SIRMOTOM, approuvée à l'unanimité le 13 mai 2016.

Il a été décidé de supprimer la phrase « voir annexe jointe » dans l'article 4 - Nature des déchets acceptés, et d'ajouter la phrase « **Les déchets acceptés à la déchetterie sont les suivants :**

- **Tout venant** : polystyrène, plastique non valorisable, matériaux de construction/démolition hors plâtre (revêtement de sol, matériaux d'isolation...), carton souillé, sale ou humide, tronc et souche d'arbres, bois traités, mobilier, matelas, ordures ménagères,
- **Tout venant incinérable** : tout venant < 0,4 mètre et incinérable,
- **Déchets verts,**
- **Plâtres valorisables,**
- **Plâtres non-valorisables** : plaque de gypse renforcée avec cellulose, doublages en polystyrène, laine de verre, laine de roche polyuréthane,
- **Déchets dangereux des ménages** : batteries, huiles usagées, peinture, solvant, colle, aérosols ayant contenu des produits toxiques, néons, ampoules, piles, batteries, radiographies, ...,
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques** :
 - ⇒ Le gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, climatiseur fixe ou mobile, cave à vin, ...
 - ⇒ Le gros électroménager hors froid : cuisinière, four, four micro-ondes, hotte, table de cuisson, chauffe-eau, radiateur à bain d'huile, convecteur, lave-

vaisselle, lave-linge, sèche-linge,

⇒ Les petits appareils en mélange : appareil à raclette, balance électrique, barbecue électrique, bouilloire, cafetière, calculatrice, carte mémoire, clavier, clé USB, GPS, alarme maison individuelle, automatisme de portail, broyeur WC/pompe sanitaire, détecteur de fumée, humidificateur, lime électrique, marteau pneumatique, nettoyeur haute pression, guirlande lumineuse, jouets enfants (voiture, train, ...), lampe,

- Les cartons,
- Les journaux, revues, magazines,
- Le verre,
- Les textiles,
- Les métaux et la ferraille,
- Les gravats : gravats, bétons, pierres, briques, verre du bâtiment, parpaings, tuiles, ...,
- Petites bouteilles de gaz (non consignées) et extincteurs (apports acceptés uniquement des particuliers pour ces deux flux).

Il faut également que chaque personne présente en plus de la carte du Sirmotom, une pièce d'identité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2016

Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu.

Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval - Circuits transports spéciaux

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention avec le Département.

Extension du périmètre de la CC2F

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Deux Fleuves aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

Ferrottes et Voulx, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 Avril 2016 cité ci-dessus,

- de l'autoriser ainsi que son délégataire à signer tout document à cet effet.

Définition d'un accord local pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire à compter du 01 janvier 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'adopter la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale exposée ci-dessous, à compter de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Deux Fleuves,
- de l'autoriser ainsi que son délégataire à signer tout document à cet effet.

Proposition de répartition des sièges : voir page ci-contre.

Création d'un poste d'ATSEM du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017 – non-titulaire – temps non-complet.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM, non-titulaire, en temps non-complet à raison de 19 heures par semaine, du 1^{er} septembre 2016 au 07 juillet 2017.

Suppression du poste à 30/35^{ème} et création d'un poste à temps complet (35 heures) d'Adjoint du Patrimoine et des Bibliothèques de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la suppression du poste à 30/35^{ème} et la création du poste à 35 heures d'Adjoint du Patrimoine et des Bibliothèques de 2^{ème} classe à compter du 01/09/2016.

Avancement de grade pour l'année 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, la création des postes mentionnées ci-dessous au 1^{er} juillet 2016 :

- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine et des Bibliothèques 1^{ère} classe – Temps complet,
- 1 poste d'Attaché principal – Temps complet.

Convention avec l'Association « Pas si bêtes » pour les chats errants

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention à intervenir avec l'Association « Pas si Bêtes ».

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle – Union des Maires de Seine-et-Marne

Séance du Mercredi 29 juin 2016

Définition d'un accord local pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire à compter du 01 janvier 2017

Proposition de répartition des sièges



Communes	Population	Répartition de droit commun	Entente locale à la maj. qualifiée
Montereau-Fault-Yonne	17713	20	19
Varenes-sur-Seine	3416	4	4
Saint-Germain-Laval	2821	3	4
La Grande Paroisse	2696	3	4
Cannes-Ecluse	2580	3	4
Voulx	1756	2	2
Marolles-sur-Seine	1646	1	2
Salins	1029	1	2
Misy-sur-Yonne	988	1	2
Esmans	897	1	1
La Brosse-Montceaux	769	1	1
Thoury-Ferrottes	693	1	1
Noisy-Rudignon	613	1	1
Blennes	566	1	1
Chevry-en-Sereine	516	1	1
Laval-en-Brie	463	1	1
Forges	423	1	1
Courcelles-en-Bassée	241	1	1
Montmachoux	233	1	1
Diant	183	1	1
Barbey	167	1	1
TOTAL	39869	50	55

Madame le Maire expose au Conseil que l'Union des Maires de Seine-et-Marne a décidé d'ouvrir un « compte solidarité » destiné à apporter un soutien financier aux communes durement touchées par les crues.

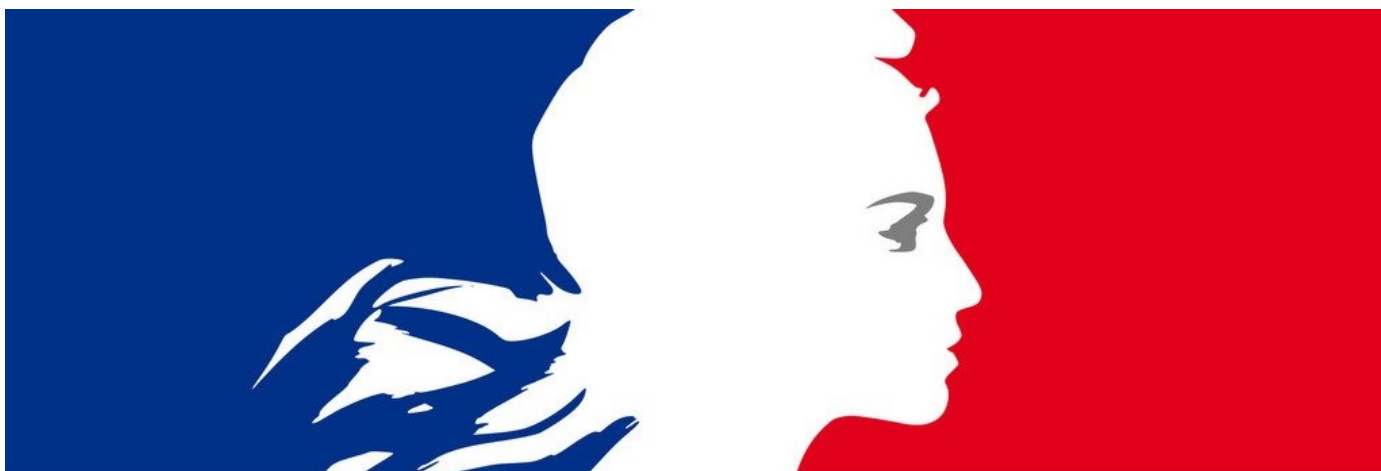
L'Union des Maires 77 précise qu'elle ne souhaite pas se substituer à l'Etat, ni aux compagnies d'assurances mais tout simplement d'aider les communes sinistrées à remettre en état, dans l'urgence, les équipements publics. La priorité sera donnée à la

réfection des mairies, écoles et remplacement des véhicules techniques.

Madame le Maire propose donc de participer à cet effort de solidarité à hauteur de 1.500 €.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre la décision modificative n° 1 au budget comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Art. 60612 - Energie, Electricité - 1.500,00 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Art. 6574 - Subv. de Fonctionnement aux associations et autres organismes + 1.500,00 €

Modification de statuts de la CC2F

Le Conseil valide, à l'unanimité, la modification des statuts de la CC2F, telle que présentée en annexe (cf compte-rendu intégral sur le site Internet).

Motion pour le transport scolaire - coût du transport

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval demande, à l'unanimité, aux Conseillers Départementaux de Seine-et-Marne de revoir la tarification des transports :

- en demandant au Syndicat des Transports d'Ile-de-France de revoir sa politique de tarification de la carte Imagine R dans les départements de la Grande Couronne et particulièrement dans les territoires ruraux,

- en dégagant des pistes d'économies sur d'autres budgets départementaux comme par exemple ceux consacrés à l'Euro Vélo 3 ou aux aménagements de piste cyclables, l'accès à l'éducation étant plus prioritaire que l'accès aux loisirs,
- en ne faisant pas de distinction entre les élèves de primaire fréquentant les regroupements pédagogiques intercommunaux et ceux qui ne les fréquentent pas et en appliquant la même participation aux parents soit 50 €,
- en appliquant aux lignes régulières le nouveau dispositif d'aides qu'il réserve aux circuits spéciaux (collégiens, lycéens),
- en se concertant avec la Région Ile de France pour que les lycéens bénéficient également d'une prise en charge couplée entre la Région et le Département.

Avancée du dossier de l'ADAPEI

Madame le Maire indique que le permis de construire a été accepté. Les études de sols ont été faites car le sol est argileux, donc cela implique des fondations spéciales. Ils sont en recherche des emprunts. La construction pourrait commencer en fin d'année.

Monsieur MADELENAT demande ce qu'il en est des

Séance du Mercredi 29 juin 2016

problèmes avec l'électricité, les eaux pluviales, de l'assainissement,...

Monsieur AUTHIER indique que tous les problèmes ont été résolus avec les services de la CC2F ; le dossier est consultable en mairie et toutes les remarques faites ont été prises en compte.

Madame le Maire précise que les bâtiments ont été légèrement

modifiés en fonction des études de sols, mais cette construction reste très belle.

Monsieur AUTHIER indique qu'un bassin est prévu pour les eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Séance close à 21h50.

www.saint-germain-laval.fr



Un nouveau site internet en adéquation avec notre nouveau magazine municipal

En Octobre,
lancement de
notre nouveau
site internet

Un site internet en responsive design qui s'adapte aux principaux terminaux web (smartphone, tablette, ordinateur).



A NOTER !



- **Mercredi 19 octobre 2016 à 20h30**
Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins
- **Mercredi 14 décembre 2016 à 20h30**
Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins

Tribune libre

Groupe d'opposition « Un nouvel élan »

Le clos Vauban

Lorsque l'on parle de ces logements, aujourd'hui on pense aux problèmes liés au stationnement dans la rue de la fontaine froide.

Par contre si on essaie de faire l'historique de ce projet, on s'aperçoit bien vite qu'il y a eu de nombreuses erreurs dans sa conception :

Tout d'abord la vente des terrains : octroyée sans condition particulière à un coût très avantageux au promoteur, lors des débats de nombreux conseillers ont demandé un réajustement du prix du m² (pour certains de façon virulente avant de se dédire !)

Ensuite lors de la présentation du projet il s'agissait d'une résidence intergénérationnelle, avec locaux à vocation de service externes (coiffure, infirmier..) ainsi qu'une salle de réunion dédiée à la vie associative communale.

Qu'en est-il aujourd'hui : de résidence intergénérationnelle on ne conserve même pas le nom, car il s'agit tout simplement d'habitations à loyers modérés combien de ces logements sont occupés par des personnes entrant dans la catégorie des séniors ou PMR autant de question que l'on peut se poser de même que d'avoir fait ce type de construction sur un terrain se trouvant en hauteur, loin de centre bourg et sans arrêt de bus à proximité pour des personnes pouvant être à mobilité réduite.

Après une modification apportée au permis de construire : envolée la salle à vocation associative ainsi que les locaux de service externes !!!!!!!.

L'endroit où ces logements ont été construits oblige les personnes qui peuvent prétendre à ceux-ci : couples avec enfant(s), jeunes en primo installation afin de se rendre soit en course ou au travail sont obligés de recourir à la voiture, ce qui amène une ou deux voitures par logement au minimum (car si un jeune adulte loge chez ses parents et qu'il doive se rendre à son travail alors il aura également besoin d'un véhicule).

Si le projet avait été plus élaboré, il aurait été important de faire porter par le promoteur le nombre de places de parking nécessaire, au lieu de cela le contribuable devra mettre la main à la poche si des emplacements de parking sont créés rue de la fontaine froide de même pour le renforcement de l'éclairage d'un cheminement piétonniers pour rejoindre la rue des LILAS.

Ces points auraient dû être abordés et négociés lors de la conception du projet avec le promoteur.....

Nous concevons bien qu'il est plus agréable de loger dans des appartements neufs que dans ceux existant rue des LILAS, mais la commune disposait avant la construction du clos Vauban d'un parc locatif à loyers modérés déjà conséquent et qui n'était pas utiliser à 100% loin s'en faut.

Où était l'urgence de la construction de ces logements (peut-être l'approche des élections communales ?) N'avait-on pas le temps de négocier point par point toutes les clauses du contrat avec le promoteur ? Et si d'aventure le promoteur jetait l'éponge où était le mal le terrain aurait bien trouvé une utilisation pour le bien communal.

En tant qu'opposition municipale, nous sommes là pour vous informer de la manière dont se passent les choses au sein de notre commune

M. MARTINEZ et M. MADELENAT ont toujours voté contre ce projet tel qu'il leur a été présenté

En espérant que cet article n'est pas droit à la même mise en page que le précédent (une demi page pour l'article et une demi pour quatre lignes de réponses de la mairie !!!!!!!!)

Le groupe d'opposition Municipal

Tribune libre

Groupe majoritaire

Le Clos Vauban – Réponses au Groupe d'Opposition

Revenons sur l'historique du projet de Vauban :

Avant 2010, plusieurs projets ont été proposés à l'équipe municipale :

- Etablissement pour adultes dépendants,
- Maison de soins de suite,
- Maison médicalisée.

Tous ces projets présentés au Conseil Général, à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont été refusés car disaient les services de l'Etat : « *dans le Sud de la Seine-et-Marne, nous n'avons pas besoin de tels établissements* ». Il n'y aurait donc aucune subvention, ni autorisation possibles pour le porteur de projet.

Pendant ce temps, au sein de la CC2F, se déroulaient des réunions pour le Plan Local de l'Habitat et nous constatons qu'il y avait un manque considérable de logements de type : T1, T2 et T3 pour des jeunes qui démarraient dans la vie, ou pour des seniors seuls et sans enfants qui n'avaient donc plus besoin de grandes maisons.

En 2010, une proposition de résidence intergénérationnelle a été faite au conseil municipal de l'époque avec comme équipements supplémentaires : une salle commune et des services externes.

Lorsque le projet a été proposé à la Région, les services de l'Etat ont supprimé la salle commune et les services externes. Ces surfaces devaient obligatoirement être remplacées par des appartements de type T4, sinon la Région n'autorisait pas le projet et aucun subventionnement possible.

En 2010 toujours, les services des Domaines ont estimé le coût du terrain à 15 € HT le m², considérant qu'il ne comportait aucun réseau, tout restant à la charge du constructeur. De plus, après les études de sol, le terrain argilo-calcaire demandait la construction supplémentaire de pieux pour aller chercher le sol stable à plus de 3 mètres de profondeur.

Le conseil municipal de l'époque, en 2011, a voté à la majorité le projet de vente du terrain à 20 € HT du m². Le projet de construction correspondait à la demande des habitants du village et du canton **via les obligations du Plan Local de l'Habitat demandé par l'Etat.**

Tous ces logements, quelle que soit leur taille, sont aux

normes pour des personnes à mobilité réduite. De même, ceux situés au 1^{er} étage sont tous desservis par un ascenseur.

Nous accueillons d'ores et déjà 4 résidents à mobilité réduite que nous n'aurions pu loger dans notre patrimoine actuel, que ce soit Rue des Lilas, Impasse des Marronniers, Rue des Tilleuls, Rue des Louvières ou encore Rue de l'Orée de la Bassée.

Des personnes âgées ont vendu leur maison pour vivre en appartement et un grand nombre de jeunes de Saint-Germain-Laval ont pu quitter leurs parents pour venir s'installer dans des logements T1, T2 ou T3.

Tous les logements de la Résidence du Clos Vauban sont occupés et nous avons toujours de nouvelles demandes.

Par contre, dès qu'un couple avec enfants cherche un appartement T4, Trois Moulins Habitat complète les quelques logements vacants dans les autres immeubles.

Concernant les problèmes de stationnement : le bailleur, Trois Moulins Habitat, n'était obligé par la loi de ne prévoir qu'une place de parking par appartement. A notre époque et partout dans le village, **les familles possèdent une, deux voire trois véhicules**, ce qui pose les mêmes problèmes de stationnement. Ce n'est pas parce qu'ils sont loin du centre bourg que les résidents de Vauban, y compris les personnes à mobilité réduite, sont obligés d'avoir une voiture. Ces locataires travaillent pour la plupart à l'extérieur et ont besoin de se déplacer.

Après d'après discussions concernant le stationnement des véhicules et la sécurité des piétons, **Trois Moulins Habitat s'est engagé à créer, dans les semaines à venir, 8 places de parking supplémentaires à l'intérieur de l'enceinte de Vauban et à financer le chemin piétonnier jusqu'à la Rue des Lilas.**

Comme pour l'ensemble du domaine communal, il appartient à la Commune de prendre à sa charge l'éclairage public.

Dans toutes les communes, pour de telles réalisations, l'ensemble des conseillers municipaux sont conviés à de nombreuses réunions de façon à recueillir l'avis de chacun. **C'est toujours à l'unanimité ou à la majorité que sont actés les projets.**

Le Maire



Marie-Claude de SAINT LOUP

Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1^{er} mars 2017 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

•Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur : carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigés par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Elections Renseignements



NOUS CONTACTER

Mairie

1 rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62

Interdiction de brûlage des déchets sur la commune



Bruits de voisinage

Bien qu'interdit, le brûlage des végétaux reste une activité largement pratiquée qui contribue aux émissions de plusieurs polluants comme les particules fines et certains composés cancérigènes.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser qu'en application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Le règlement sanitaire départemental prévoit toutefois la possibilité de déroger à cette règle par le préfet, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

A ce jour, aucune dérogation préfectorale n'a été délivrée à la commune de Saint-Germain-Laval du fait de notre proximité avec la déchetterie de Montereau.

Nous vous demandons de bien vouloir appliquer ce règlement sanitaire départemental sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains, selon l'arrêté préfectoral n°00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 juillet 1996.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés de 7h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Nous vous demandons de bien vouloir appliquer ce règlement sanitaire départemental sur l'ensemble de notre commune.

3^{èmes} FOULEES SCOLAIRES

de 9 heures à 11 h 30



ORGANISEES PAR LE SERVICE CULTUREL
de SAINT-GERMAIN-LAVAL



STADE de PONTVILLE

Jean-Pierre MASTERLINCK

MARDI 18 OCTOBRE 2016

6 COURSES

de la Grande Section au CM2

FILLES & GARCONS

GOÛTER offert par la Commune

RECOMPENSES avec la participation du CD 77 et du SIRMOTOM

Suite aux récents évènements; les « Foulées scolaires » du 18 octobre se dérouleront sous réserve de l'autorisation de la préfecture. Comme pour la rentrée scolaire, les parents ne seront pas admis dans l'enceinte du Stade de Pontville. « Jean-Pierre MASTERLINCK ».

Seuls les élèves des classes, les enseignantes, les accompagnateurs désignés par les enseignantes et les organisateurs dont les noms les noms auront été transmis aux services de l'état seront autorisés à pénétrer dans le stade.

Un contrôle nominatif sera effectué à l'entrée.

En vous remerciant de votre compréhension.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

Rentrée scolaire 2016-2017, sous le soleil !

Après deux mois de vacances, cartable sur le dos ou sac en bandoulière, 304 écoliers ont retrouvé leurs camarades et les 12 enseignants de l'école maternelle « Les Mûriers » et de l'école élémentaire de Courbeton.

Comme d'habitude à cette période de l'année, les mêmes gestes se répètent dans les familles dont les enfants sont encore scolarisés. On vérifie les cartables, les trousseaux, on se pose des questions comme par exemple : *quelle maîtresse vais-je avoir cette année ?*

Pour les plus grands, cela devient un peu une routine ; pour les plus petits, c'est un peu l'aventure car l'entrée à la maternelle ou au cours préparatoire est une étape importante. Nous nous en rendons compte le jour de la rentrée lorsque nous constatons le nombre important de parents accompagnant leurs enfants pour leur première journée.

Chacun était au rendez-vous dans les écoles de la commune : enfants, parents, institutrices, A.T.S.E.M., personnel communal pour les cantines et les garderies.

Cette année, dans la cour des écoles, à cause du plan « Vigipirate », il n'y avait pas la même ambiance que les autres années.

En effet, seuls les parents d'enfants nouvellement arrivés et ceux de CP étaient invités par Madame Zinetti à rentrer dans la cour pour les accompagner. A la maternelle, les parents identifiés par Madame Mangeard ont pu pénétrer dans l'enceinte de



l'école uniquement le jour de la rentrée.

Cette année, l'école élémentaire de Courbeton accueille 204 élèves (8 classes) et l'école maternelle « Les Mûriers » en accueille 100 (4 classes).

Le Conseil Municipal espère que tous les enfants ont fait une bonne rentrée !

Olivier MARTIN
Conseiller municipal délégué
Chargé de l'Information et de la Communication

1^{er} déjeuner à la cantine des « Mûriers » et à « Courbeton »



Rentrée scolaire 2016-2017 : Sécurité

LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.

Accueil des élèves par un adulte

Vérification de l'identité des personnes extérieures

Pas d'attroupement devant les établissements

Contrôle visuel des sacs

Affichage des consignes de sécurité

Dispositifs de sécurité

L'accent mis sur la sécurité



En plus des mesures prises après les attentats de novembre 2015, qui sont renouvelées, il devient obligatoire d'effectuer trois exercices de simulation par an, dont l'un d'attentat-intrusion.

Les élèves seront, dès la maternelle, sensibilisés aux gestes de secours.

Tous les élèves délégués, au collège et au lycée, pourront bénéficier d'une formation aux premiers secours en vue d'obtenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1, soit huit heures de formation).

Tous les élèves de 5^e auront au moins bénéficié du module de sensibilisation aux gestes qui sauvent (deux heures de formation), contre 30 % actuellement.

DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles

DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales

DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise

DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vitesse et stationnement dans le village



⚠ Attention, enfants sur le chemin de l'école !

⚠ Vitesse aux abords des écoles et dans le village

Les automobilistes multiplient les petits excès de vitesse. A tort, ils continuent de penser qu'ils sont à l'abri des verbalisations pour excès de vitesse lorsqu'ils circulent sur les routes de notre commune.

Ensemble, faisons l'effort citoyen de respecter les limitations

Au cœur de chaque lotissement **la vitesse est limitée à 30 km/h**. Dans ces zones, les piétons ont une priorité absolue. Dans le reste du village, la limitation à 50 km/h ne vous oblige pas à l'atteindre !

Pensez en particulier aux enfants qui peuvent déboucher brusquement, aux personnes âgées, aux cyclistes (qui doivent emprunter la piste cyclable)...

⚠ Stationnement

Pour faciliter la circulation et ne pas nuire aux riverains, respectez les places de stationnement et les interdictions matérialisées sur l'ensemble de la commune et aussi aux abords de nos écoles.

Merci de t'arrêter pour moi.



ALSH « NATHALIE » C'est parti pour une nouvelle année !



Le temps trop chaud de ce mois d'août ne nous a pas empêchés de prendre du plaisir dans les différentes sorties telles que le Zoo de Thoiry, le Cirque Star à Piffon (89) et le Laser-Game dans le labyrinthe de paille au Jumping-Forest à Laval-en-Brie.

Les enfants en ont également profité pour faire des activités en extérieur comme des batailles d'eau et des randonnées. Pour les activités manuelles, c'est autour de divers costumes d'animaux que le spectacle de fin de mois a eu lieu à la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée le vendredi 26 août 2016.

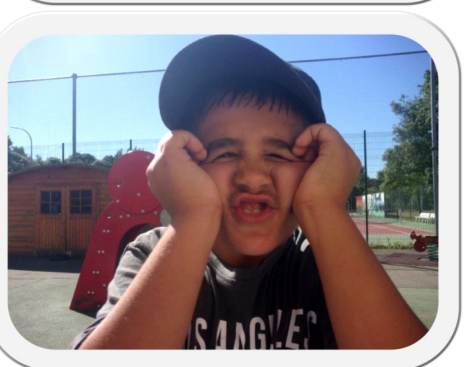
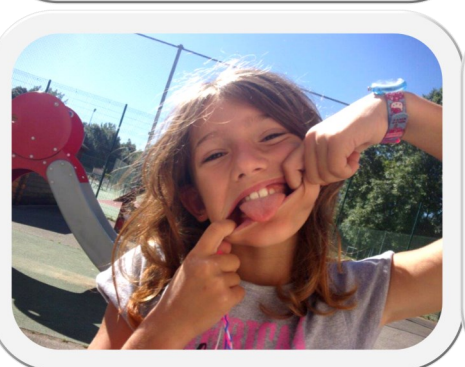
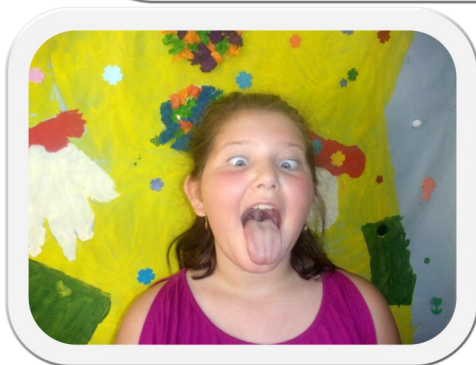
Sur les mercredis de septembre et octobre, les enfants fabriqueront un Minion géant, un Bob l'éponge en véritable éponge, et de nombreux monstres « bizarroïdes »...

Les vacances de la Toussaint arrivent à grands pas et se dérouleront du jeudi 20 octobre au mercredi 02 novembre 2016 inclus. Pensez à inscrire votre (vos) enfant(s) auprès du service périscolaire aux jours et horaires habituels de la mairie.

Pascale FLAMANT,
Directrice-Adjointe du Centre de Loisirs « Nathalie »



ALSH « NATHALIE » **Rétrospective des vacances d'été**



Médiathèque "Le Manoir"



Méli-Mélo (à partir de 06 mois)

Pour une plus grande simplicité, la médiathèque vous propose de partager un moment à des horaires différents (mercredi et samedi) :

Mercredi 09 novembre 2016 à 16h30

Samedi 15 octobre et 19 novembre 2016 à 10h30



« A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

A nous la parole propose aux enfants, de se rencontrer une fois par mois, de 17h à 18h, au sein de la médiathèque afin d'échanger sur des livres, des films, des jeux et aussi sur des sujets d'actualité.

Les participants tiendront un journal de leurs découvertes et réflexions sur le site de la médiathèque.

Vendredi 14 octobre et 18 novembre 2016



Site internet de la médiathèque

En septembre, le site de la médiathèque a fait peau neuve.

Des nouveautés, des brèves, calendrier des animations...



MÉDIATHÈQUE



Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit
Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile

En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



 **En Octobre...**

Exposition « Les herbiers d'Emilie Vast »

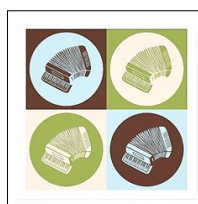
Une exposition, trois herbiers, venez partager un petit traité de botanique, pour le plaisir des yeux...



 **Focus sur ...**

Accordéon, étonnant voyageur

De la musette au jazz, empruntez et ouvrez grand vos oreilles pour découvrir l'accordéon...



 **Le mois du doc**

Cette année encore, la médiathèque a le plaisir de participer à la manifestation nationale du Mois du film documentaire et vous invite à (re)découvrir les oeuvres de deux réalisateurs : François Caillat et Frédérick Wiseman.

Une **projection-débat** aura lieu autour du film :

L'affaire Valérie

de François Caillat

Qui se rappelle de Valérie, disparue mystérieusement dans les Alpes en 1983 ? Qu'est devenue cette jeune serveuse recherchée par la police ?

Le narrateur du film revient sur les lieux où il avait séjourné vingt ans plus tôt. Il parcourt la région à la recherche de traces et de témoins. Lors de ses rencontres, il interroge. Surgissent de multiples récits. Des histoires de vie et de mort, d'amour et de disparition.

François Caillat ne fait pas un travail d'investigation mais veut plutôt susciter de la mémoire.

Dimanche 27 Novembre 2016 à 17h



MÉDIATHÈQUE



Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h
Vendredi : de 15 h à 19 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements Complémentaires
au 09 63 60 03 13

Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval



Notre voyage poétique à travers notre village s'achève. Nous avons parcouru toute son histoire, depuis sa fondation en 783, visité son église, ses vieilles fermes, le parc de son ancien château, ses maisons de maître, évoqué son cimetière, son lavoir et ses puits. Nous nous sommes promenés dans tous ses hameaux et sur les bords de son ru, intéressés au labeur des paysans, des vigneron et des glaisiers. Il nous reste, avant de prendre congé, à flâner une dernière fois dans ses rues, dont les noms sont autant de testaments.

Rues

En errant dans les rues de mon petit village
Je parcours son histoire et remonte le temps
Je rencontre son âme tapie sous les ombrages
Et chaque nom de lieu est comme un testament.

La rose et la tulipe au bord de la rivière
Entrelacent leurs tiges en lacis déroutant
Tandis que le glaïeul, le lys, la primevère
Dessinent des arabesques où se perd le passant.

Plus haut voici les arbres, témoins du parc passé
Des cèdres, des platanes, des hêtres et puis des pins,
Elancent vers l'azur leurs immenses futaies
Montant vers la colline comme des voies sans fin.

Et puis voici Merlange et ses argiles vertes
Donnant sur les croix blanches, qui contournent Nanon,
On longe le Marchais et ses landes ouvertes
Sur le plateau Briard que borde le Buisson.

On quitte les Thibaudes pour aller vers Tréchy
Montant par Châtillon en haut du promontoire
Où trône le château, tout près du bois Bailly
Rappelant de ces lieux la seigneuriale histoire.

Pour revenir au bourg, on plonge par Vauluisant
Ou la Fontaine Froide et le chemin des morts,
L'orée de la Bassée et la rue des étangs
Annonce le grand fleuve et le vieux port qui dort.

Et puis dans la campagne, il y a tous ces lieux-dits
L'Echelier, les Louvières, le Noyer de la Bosse,
La Fontaine de l'Ange et le chemin du Cuit
Comme autant de légendes de la fée Carabosse.

On imagine alors, allant vers Heurtebise,
Les Bachottes égrenant leur jeunesse perdue,
Ou bien la hiboudière descendant vers l'église,
Dans le soleil couchant du passé révolu.

Mais derrière l'histoire se cachent toujours les légendes. Saint-Germain-Laval n'échappe pas à la règle. Nous commençons donc ce nouveau cycle par celle du loup, qui a occupé une place importante dans la vie de notre village, comme en témoignent tous ces noms de lieux, Gardeloup, Gratteloup, Boiteloup.



La légende du loup

Il était une fois, un loup au Moyen-Age
 Qui avait sa tanière du côté de Nanon.
 Il régnait sur ces lieux, cruel et sans partage,
 Et pour y subsister, croquait force moutons.

Son territoire couvrait Merlange et Courbeton,
 Et aussi les Thibaudes, Tréchy et Vauluisant,
 On le croyait aux Cuits, il chassait au Buisson,
 Et narguait le Seigneur, les fermiers, les manants.

Pour en venir à bout, on promit une bourse,
 Et on organisa les traques et les battues,
 On surveilla les prés, on contrôla les sources,
 Mais lui, insaisissable, échappait à leurs vues.

Alors on fit appel à une vieille sorcière,
 Qui fabriquait des poudres, piquant comme du houx,
 Qui aux dires savants de l'affreuse mégère,
 Devait changer la bête en vilain gratte-loup.

On en sema partout, aux entrées des étables,
 A la Fontaine Froide, au chemin des Bourdons,
 Mais le malin lancé dans sa chasse implacable,
 Décimait les troupeaux, se moquant des bouffons.

Alors de guerre lasse, on prit une autre route,
 Et on piégea les lieux où il avait ses goûts,
 Espérant à défaut de le mettre en déroute,
 Qu'on le transformerait en hideux boîte-loup.

La bête s'y blessa, un jour dans la voie creuse,
 Et devint moins agile pour tuer le béliet,
 Mais sa hargne était telle, et sa fougue batailleuse,
 Qu'elle défia les mâtins pour manger l'agnelet.

On enrôla des aides, au bord de la défaite,
 Qui, du chemin des sables, jusqu'à la Haie Pacou,
 Sillonnaient la campagne pour trouver sa retraite,
 On les nomma, moqueur, les gentils garde-loups.

Le loup continua à ravager la plaine,
 Un beau jour de printemps, on le trouva sans vie
 Du côté des Louvières, sentant sa fin prochaine,
 Il était revenu mourir à son logis.

Jean TYCHENSKY
 Président de l'association « Les Amis du Patrimoine »

Contre les **cambrlages,**
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.


Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

 [ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)

 [@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau)

23^{ème} vide-greniers du C.O.S. du personnel communal



Le dimanche 25 septembre dernier, s'est déroulé le 23^{ème} Vide-greniers du C.O.S. du personnel communal de Saint-Germain-Laval. Cette année, nous avons accueilli une quarantaine d'exposants, mais le soleil nous a fait défaut l'après-midi.

Nous tenons à remercier tous les exposants pour leur fidélité lors de ce rendez-vous annuel et le public pour sa visite. Nous leur donnons rendez-vous pour l'année prochaine et espérons que le soleil sera au rendez-vous !!

L'Equipe du C.O.S.

Passage à l'heure d'hiver dans la nuit du samedi 29/10 au dimanche 30/10



A 3 heures du matin il sera 2 heures.



Hommage à Corinne GUAY-ROUX

Nous voulions rendre hommage à Corinne GUAY-ROUX, à la suite de son décès survenu le samedi 09 juillet 2016.

Corinne avait débuté sa carrière en mai 1982 au Service Administratif de la Mairie de Saint-Germain-Laval. Chargée plus particulièrement de la comptabilité, des élections, de la paye et des dossiers du personnel, Corinne aura su marquer les esprits.

Rigueur, application, efficacité, dévotion mais surtout discrétion auront été les maîtres-mots de sa carrière.

Associations indépendantes

AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 30 62 86 64

BRODERIE

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme CHEVAL - 01 64 32 42 26
Au club - 01 64 31 07 36

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

ECHECS « Le Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

ESL ST.-GERMAIN-LAVAL FOOTBALL

M. PREVOST - 06 75 72 00 93

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

« G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN - 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

KARATÉ DO SHOTOKAN

06 13 47 77 21



LA MAIN SOLEIL

M. ODORICO (atmainsoleil@gmail.com)
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts



LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

« LES COUSETTES DE ST GERM »

Mme DODET - 01 64 32 29 38



MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88



SAINT GERM' VTT

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

TENNIS

M. MILADI - 06 11 64 00 31

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35



TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94



A.C.S.G.

RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65



GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Saint-Germain-Laval

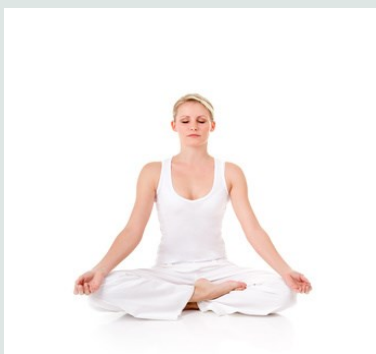


Saint-Germain-Laval
Commune dynamique des bords de Seine

Musculation « 100 Familles »



Yoga



La reprise des cours de yoga a eu lieu le vendredi 09 septembre.

Les cours se déroulent tous les vendredis de 18h à 19h15 à la salle du Rû de l'Etang.

Un cours d'essai est offert !

Pour tout complément d'informations, merci de contacter Madame Valérie Rubio au 06 33 33 85 94.

Connaissez-vous la salle de musculation de Saint Germain Laval ?

Vous cherchez une activité physique pour la saison à venir ?

Que vous ayez juste besoin d'un renforcement musculaire ou envie de « soulever de la fonte », la salle de musculation, située sous la salle des sports de Courbeton, vous accueille trois fois par semaine.

Les jeunes (à partir de 16 ans), les moins jeunes, les anciens, les hommes comme les femmes peuvent s'y inscrire. L'ambiance est au travail sans oublier la bonne humeur !

Grâce à l'aide financière et matérielle de la mairie de Saint-Germain-Laval et au Club sportif de Montereau qui nous prête du matériel, la salle est équipée de tout le matériel nécessaire. Cela permet à chaque adhérent de progresser à son rythme. Des parcours sont d'ailleurs proposés en fonction des capacités et des motivations de chacun.

Si vous désirez des informations, n'hésitez pas à contacter Daniel au 06 11 03 50 69.

La salle est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 17 h 30 à 20 h 30.

La cotisation annuelle s'élève à 50 € pour les jeunes et 80 € pour les adultes.

E.S.L. ST.-GERMAIN-LAVAL FOOTBALL



Les entraînements au club de football ont repris depuis mi-août, des U12 aux séniors.

Les séniors ont pris le temps de préparer le 3^{ème} tour de coupe de France avec des matches amicaux et un tournoi qu'ils ont remporté à Héricy.

Nos jeunes ont eu la chance de jouer d'autres adhérents du mythique club du Paris-Saint-Germain. Nos U15 sont partis en tournoi de préparation

à Pornic.

Nos U13 ont participé à la Paname Cup, tournoi regroupant les plus grands clubs franciliens comme le Paris Fc, le Red star, Moissy-Cramayel, Torcy, pour ne citer qu'eux. Ils finissent 30^{ème} sur 48 équipes.

Notre club accueille des joueurs de 5 ans jusqu'au vétéran.

Le club a mis en place cette année

l'aide aux devoirs, pour les catégories U8 à U15, ouverte à nos licenciés et aux non-licenciés. Le club a aussi mis en place un module multisports pour ses jeunes joueurs.

Viens faire un tour au stade Jean-Pierre Mastelinck à Pontville si tu veux t'amuser !



**NOUS CONTACTER
POUR PLUS
D'INFORMATION**

06 10 86 16 53

Gymnastique Artistique Féminine « G.C.S.G.L. »



SAISON 2016 / 2017 - Jours et horaires des cours

☞ Pour le loisirs :

Horaires	Ateliers	Âges
13h15 / 14h15	Eveil gymnique	Pour les 4, 5, 6 ans
14h15 / 15h15	Loisir gymnique	Pour les 7, 8, 9 ans
16h15 / 17h15	Quatre pattes	Pour les 2, 3 ans

☞ Pour les compétitions :

Horaires	Ateliers
lundi et jeudi de 18h à 19h30	Entraînements
mercredi de 13h30 à 17h30	Entraînements
samedi de 9h30 à 13h	Entraînements

☞ Renseignements et inscriptions sur place aux heures de cours :

Salle des sports Fernand CHOPIN
à Courbeton
Rue des Pins
77130 Saint-Germain-Laval

NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATION

06 72 78 14 13
Mme VAN DOORN Dominique
Présidente

03 86 66 27 46
Mr DAUVET Stéphane
Secrétaire

le Comité des Fêtes de SGL vous propose

le samedi 05 novembre 2016 à 20h salle de l'Orée de la Bassée

Une soirée aux couleurs du Portugal



**Repas Complet et soirée dansante
animée par DJ RAFFY**

Prix : 25 euros

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

06.17.48.10.81 / 07.86.84.00.16

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Vendredi : de 13h30 à 18h00
 Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} novembre, 25 décembre

Collecte des encombrants **Jeudi 08 décembre 2016**

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Des questions ?

Contactez le  **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 16h30 les mercredis :
 19 octobre 2016



02 et 16 novembre 2016

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

Journée Défense Citoyenneté



JOURNÉE DÉFENSE
 ET CITOYENNETÉ

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

La Communauté de Communes des Deux Fleuves investit

Création de trottoirs - Remplacement
de l'éclairage public - Pose de mobilier
urbain - Création d'espaces verts

Lotissement Saint-Pierre Saint-Germain-Laval

Maitrise d'ouvrage :

CC2F

29, av. du Général de Gaulle
77130 Montereau-Fault-Yonne
01 60 73 44 00 - contact@cc2f.fr

Maitrise d'œuvre :

GNAT - 12, rue Albert Einstein
77420 Champs sur Marne
01 60 05 47 76

1ère phase (2016) :

Avenue de l'ancienne église Saint-Pierre
Durée: 3 mois
Début des travaux: juillet 2016

2ème phase (2017) :

Rue de la pièce de la Couture

Entreprises :

Lot n°1 : VRD - Espaces verts (420 000 € HT)

COLAS - Impasse de la Vieille Ecluse
77130 Montereau-Fault-Yonne
01 60 73 40 31

Lot n°2 : Eclairage public (133 765 € HT)

VIGILEC - 62, boulevard Henri Navier
95150 Taverny
03 25 42 44 00

Montant de l'opération : 580 405 € HT

Participation communale: 157 047,50 € HT



Importants travaux dans le lotissement Saint Pierre



Jean-Marie Albouy, Président de la CC2F, Jean-Yves Lechner et Jean Tychensky, vice-présidents et Alain Gauthier, Directeur des services techniques, se sont rendus le 28 juillet 2016 au lotissement Saint Pierre à Saint-Germain-Laval pour y rencontrer Madame Le Maire, Marie-Claude de Saint Loup, et les entreprises sélectionnées pour la mise en œuvre des travaux.

En effet, afin de sécuriser et de permettre à tous les piétons, et notamment les personnes à mobilité réduite, de pouvoir se déplacer au sein du lotissement et se rendre à l'école, la CC2F a entrepris cet été dans le lotissement Saint Pierre d'importants travaux.

Ces travaux se réaliseront en 2 étapes:

1. La création de trottoirs aux normes PMR (1,50 mètre) ainsi que la création de plateaux surélevés pour permettre le ralentissement de la vitesse excessive de certaines voitures.
2. Le remplacement de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts.

Le coût total de l'opération s'élève à 696.486 € TTC.



Avenue de l'ancienne église Saint Pierre, lotissement Saint Pierre



Avenue de l'ancienne église Saint Pierre, lotissement Saint Pierre

Opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »



Adopter des poules ? Pourquoi ?

Adopter des poules offre de nombreux avantages et n'est pas très contraignant. Animaux rustiques par excellence, elles ne demandent pas un entretien important, et n'ont pas une santé très délicate.

En échange, vous obtiendrez des œufs frais, des animaux qui entretiendront votre pelouse en la débarrassant des insectes parasites, un bon moyen de limiter ou d'abandonner l'usage de produits phytosanitaires.

Durant l'expérimentation, les poules ont démontré également leur intérêt pour la réduction des déchets. En effet, en leur donnant nos restes alimentaires, elles permettent d'éviter la production de déchets (33 kg/an et par habitant). Elles sont donc un moyen parfait de concilier écologie et économie !

Comment ça marche ?

Le SIRMOTOM organise deux séances de distribution par an. Les inscriptions pour ces séances de distribution se remplissant très rapidement, nous vous invitons à être vigilants.

Il est à noter qu'une participation de 20 € vous sera demandée. Aucune pesée de déchets ne sera demandée.

Le SIRMOTOM propose une expérience innovante : l'opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets ». Les foyers retenus seront dotés d'un kit composé d'un poulailler et de poules.

En novembre 2013, l'expérimentation « poules » débutait. Les 100 foyers participants étant invités à peser leurs déchets pendant 6 mois, et communiquer les résultats au SIRMOTOM.

Conclusions : plus de 4 328 kg de déchets ont été évités, et 22 115 œufs pondus !

Un bilan très positif, qui a encouragé le Syndicat à généraliser l'opération.

www.sirmotom.fr

Le comité des fêtes

Bourse aux vêtements, aux jouets, disques et livres



Salle de l'Orée de la Bassée



Saint-Germain-Laval



Restauration et buvette

Renseignements et inscriptions

Tel : 06.17.48.10.81

Tel : 07.86.84.00.16



Le dimanche 27 novembre 2016
de 10h à 18 h



A NOTER !

18 octobre

3^{ème} foulées scolaires

Stade de Pontville « Jean-Pierre MASTELINCK »

19 octobre

Conseil Municipal Public à 20h30

Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins

20 octobre

Présentation par la CC2F de l'intégration
des 7 nouvelles communes à 20h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

5 novembre

Soirée portugaise à 20h

Organisée par le Comité des Fêtes
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

27 novembre

Bourse aux jouets et aux vêtements

Organisée par le Comité des Fêtes
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

14 décembre

Conseil Municipal Public à 20h30

Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins

18 décembre

Arbre de Noël

Organisé par le Comité des Fêtes
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée



GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval
en appelant au :



06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,
des Adjointes et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les vacances
scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

contact@saint-germain-laval.fr
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

communication@saint-germain-laval.fr
(publicités, articles et informations)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2016

Directrice de la publication :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843